

Du seize juin an mil huit cent cinquante-sept, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Mauw, Antoine Bonnaud

N° 5

Bonnaud
&
Feraud

agé de trente ans, né à la Garde département
du Yav le dix du mois de Juin en mil
mil huit cent vingt-deux profession de cultivateur domicilié
à la Garde département du Yav fils de Joseph
Noël Bonnaud profession de cultivateur

domicilié à la Garde département du Yav et de Marie
Rose Mouiller, son épouse cultivatrice domiciliée à la Garde avec son
mari, l'un et l'autre ici présents et consentants d'une part,

Et de Rosalie Anas Feraud

agée de vingt un ans, née à la Garde département du Yav
le quatre du mois d'octobre en mil huit cent trente cinq
profession de cultivatrice domiciliée à la Garde département
du Yav fille majeure de Joseph Feraud

profession de cultivateur domicilié à la Garde département
du Yav et de Apelonie Bourrier son épouse
cultivatrice domiciliée à la Garde avec son mari, l'un et l'autre ici présents et
consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications du mariage faites, par
Nous, sans opposition, le dimanche trente un mai, en le dimanche
sept du présent mois de juin demeurées affichées pendant le délai
 voulu par la loi.

2° Du acte de naissance de Mauw, Antoine Bonnaud futur époux
3° Du acte de naissance de Rosalie, Anas Feraud future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.